



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 février 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 19 février 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre datée du 7 février 2014, par laquelle le Secrétaire général délégué de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, M. Alexander Vershbow, m'a transmis le rapport sur la Force internationale de sécurité au Kosovo pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

En application du paragraphe 20 de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013 (voir pièce jointe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ce rapport à la connaissance des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Alexander **Vershbow**

Pièce jointe

Rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo, adressé à l'Organisation des Nations Unies

Introduction

1. Le présent rapport sur les opérations de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) fait suite à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et couvre la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013.
2. Au 31 décembre 2013, le nombre total des soldats de la KFOR présents sur le théâtre des opérations était d'environ 5 000.
3. La période considérée a été marquée par le premier tour des élections municipales les 3 et 17 novembre et le deuxième tour le 1^{er} décembre 2013, ainsi que par des élections partiellement reconduites à Zvečan.

Conditions de sécurité et opérations

4. Durant la période considérée, la situation est restée calme dans le sud du Kosovo et relativement stable dans le nord du pays. L'application de l'accord conclu grâce à la médiation de l'Union européenne (19 avril 2013) sur la normalisation des relations entre Belgrade et Pristina, y compris la campagne en vue des élections municipales dans tout le pays, a dominé la zone d'opérations de la KFOR pendant cette période. Dans ce contexte favorable, la KFOR a continué à s'acquitter de sa mission, qui est d'assurer la sûreté et la sécurité et de garantir la liberté de circulation, dans le cadre de l'effort international global.
5. La période qui a précédé les élections est restée en général calme et stable, sans incident majeur ni d'opposition violente à l'encontre de l'ensemble de la campagne électorale. Le premier tour des élections municipales le 3 novembre 2013 ayant été perturbé dans trois bureaux de vote à Mitrovica, il a fallu procéder à un nouveau scrutin dans ces centres le 17 novembre 2013. Étant donné que la majorité n'a pas été obtenue dans un certain nombre de municipalités le 3 novembre 2013, un second tour de scrutin a eu lieu le 1^{er} décembre 2013 dans 25 municipalités, ainsi qu'un nouveau scrutin partiel à Zvečan. Ce second tour s'est passé pour l'essentiel dans le calme et sans incident majeur sur le plan de la sécurité.
6. La KFOR, en sa qualité d'intervenante de troisième ligne a continué de maintenir sa capacité à s'acquitter de son mandat visant à prévenir les cas où la sécurité et la liberté de circulation étaient compromises et à intervenir efficacement. Son action s'est concentrée sur les conditions de sécurité pendant les élections municipales, en étroite coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Mission État de droit menée par l'Union européenne (EULEX). Elle est restée prête à intervenir sur le champ si nécessaire, principalement à Mitrovica-Nord et à Zvečan. Les forces de la KFOR ont gardé une pleine appréciation de la situation dans les autres municipalités dans le sud du Kosovo grâce à un dispositif de patrouilles et de forces d'intervention. À part lors des incidents survenus dans les trois bureaux de vote à Mitrovica pendant le premier

tour des élections, la KFOR n'a pas eu à intervenir directement pendant la période considérée.

7. Dans le cadre des conclusions des groupes de travail sur la mise en œuvre des accords conclus grâce à la médiation de l'Union européenne, la collecte des impôts aux points de passage 1 et 31 dans le nord du Kosovo a commencé comme prévu le 14 décembre et sans incident.

Résumé

8. Durant la période considérée, la KFOR, en sa qualité d'intervenant de troisième ligne, a contribué à maintenir la sécurité et à garantir la liberté de mouvement, en coordination étroite avec EULEX et la police du Kosovo. La coordination étroite sur le terrain entre la KFOR, EULEX et la police du Kosovo a permis de fournir un appui efficace à l'OSCE pendant les récentes élections municipales, ce qui témoigne de la capacité de ces trois acteurs à surveiller de près la situation en matière de sécurité, à jouer un rôle dissuasif et à réagir rapidement et de manière résolue lorsque la situation l'exige.
